

Cercle Royal d'Escrime de la Sauvenière

TOURNOI INTERNATIONAL « NOTGER » **des 8 et 9 mars 2008**

PROGRAMME DES EPREUVES

Samedi 8 mars 2008 :

12^{ème} Challenge « LE PERRON LIEGEOIS » Epée masculine

Appel à 9 h.30* - Début de la compétition : 10 h. - Finale prévue vers 16 h.

12^{ème} Challenge « LI-TORE » Epée féminine

Appel à 11 h.30* - Début de la compétition : 12 h. - Finale prévue vers 16 h.

Dimanche 9 mars 2008

21^{ème}. Challenge « Maître Jean GOFFIN » Sabre masculin

Appel à 9 h.30* - Début de la compétition à 10 h.- Finale prévue vers 16 h.

12^{ème}. Challenge de « l'Echevinat des Sports » Fleuret masculin

Appel à 11 h 00* - Début de la compétition à 11 h.30 - Finale prévue vers 16 h.

9^{ème}. Challenge « NANESSE » Fleuret féminin

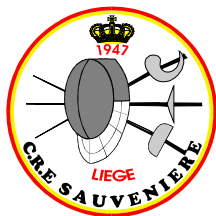
Appel à 13 h 00.* - Début de la compétition à 13 h.30 - Finale prévue vers 16 h.

16^{ème}. Challenge « VILLE DE LIEGE » Sabre féminin

Appel à 13h 00.* - Début de la compétition 13 h.30 - Finale prévue vers 16 H.

2^{ème} Challenge Inter Cercles « PROVINCE DE LIEGE »

* Scratch ¼ h. avant le début de la compétition*



Cercle Royal d'Escrime de la Sauvenière

TOURNOI INTERNATIONAL « NOTGER 2008 » **8 et 9 mars 2008**

*Sous le patronage de
La Fédération Royale Belge des Cercles d'Escrime.
La Ligue Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique.
Avec l'aide de
L'Echevinat de la Jeunesse et des Sports
La Province de Liège et de son Service des Sports*

Règlement des épreuves.

Les épreuves sont ouvertes aux tireuses et tireurs belges et étrangers seniors, juniors ou cadets en possession de la licence nationale 2007-2008 (Celle-ci devra être présentée à l'inscription).

Elles se tireront en un ou deux tours de poules, élimination directe sans repêchage ou en poule unique suivant le nombre d'inscrits.

Les tireurs et tireuses s'équipent et tirent sous leur propre responsabilité.
La tenue et le matériel seront conformes aux normes FIE.
La sous-veste 800 N est obligatoire.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident et de vol.

Les Cercles présentant un minimum de trois tireurs ou tireuses par armes sont invitées à mettre un Président de Jury à la disposition du Directoire Technique pendant la majeure partie de l'épreuve. Ou de s'acquitter d'un droit d'inscription complémentaire de 40 € (choix à préciser lors de l'inscription). Dans le cas de manque de juges, les tireurs ou tireuses pourront être amenés à juger leur poule. Les Présidents de jury se verront octroyer un repas ainsi que deux boissons.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le dit règlement si les circonstances l'exigent.

Le Directoire Technique est seul souverain pour toutes décisions.

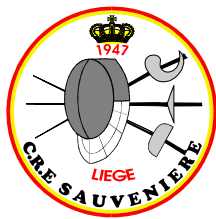
Toutes les épreuves se dérouleront aux armes électriques.

Le droit d'inscription est fixé à 10 € et sera perçu à l'arrivée des tireuses et tireurs.

Il y aura possibilité de se restaurer à la cafétéria.

Les inscriptions, (nom, prénom, nationalité, date de naissance, numéro de licence, arme et challenge) doivent parvenir pour mercredi 5 **mars 2008** à :

Monsieur Guy GOFFIN Thier de la Chartreuse, 83 4020 LIEGE Tél. et Fax : 04/342.45.75 GSM : 0474/981.124 Email : goffinguy@skynet.be



Cercle Royal d'Escrime de la Sauvenière

CHALLENGE « PROVINCE de LIEGE »

Règlement

Le Challenge « PROVINCE de LIEGE » sera attribué au Cercle ayant le plus de points récolté dans les six challenges du « TOURNOI NOTGER ».

Le Cercle vainqueur se verra remettre une coupe à titre définitif.

Article 1^{er} – Le Challenge « PROVINCE de LIEGE » est ouvert à tous les tireurs et tireuses belges et étrangers titulaires de la licence nationale pour l'année en cours.

Article 2 – Les Challenges seront tirés à l'épée, au fleuret, au sabre, électrique.

Article 3 – La tenue et le matériel des tireurs et tireuses devront être réglementaire (règlement F.I.E.) la cuirasse (800 N) de protection étant obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque tireur, tireuse, est responsable de son matériel et l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la compétition à un tireur, une tireuse, qui ne sera soumis au règlement.

Attribution du Challenge « PROVINCE de LIEGE »

La Province de Liège et le Cercle Royal d'Escrime de la Sauvenière mettront en compétition le 2^{ème} Challenge « PROVINCE de LIEGE ».

Le classement se faisant sur tous les participants du même cercle, le décompte est le suivant :

Le vainqueur : 50 points si 50 participants.

Le deuxième : 49 points si 50 participants etc....

Un bonus de 50 points sera attribué à chaque participation d'un cercle dans les différents Challenges du W-E.

Participation à 1 Challenge, bonus de 50 points ; 2 Challenges, bonus de 100 points ; 3 Challenges ; bonus de 150 points etc. ...

Si deux cercles ont le même nombre de points, celui qui aura le plus de participations dans les différents Challenge du W-E sera déclaré 1^{er}.

Il est entendu que seule la licences contrôlée en début de compétition prouvera l'appartenance des tireurs à un même cercle.